



Radioamateurs France

Semaine 18, toute vérité est-elle bonne à dire ?

SUITE ... L'ARCEP c'est quoi ?

Vos mails lus ici et là (extraits).

Critiques...

« Vous étiez censé proposer quelque chose de positif ...je ne peux constater que vous n'avez rien de concret... »

Cher OM, dans la lettre n° 15 nous avons détaillé près de 20 propositions ...

Je pense que c'est du concret.

Pour la F0, nous prenons position et nous soutenons.

Pour l'administration, nous prenons contact et vous informons.

Pour la suite, nous préparons d'autres actions...

Aussi nous n'avons pas l'impression de ne rien faire, mais nous respectons votre point de vue et le publions.

F0 que faire ?

Tant que le nouveau texte n'est pas entré en vigueur, l'ancien est toujours valable, alors faites le savoir.

Et par conséquent, passez une F0, après il risque d'être trop tard !

Le niveau est facile (Législation), c'est une ouverture vers le radioamateurisme, une porte d'entrée grande ouverte pour encore quelques mois ...

F0 suite : Radioamateurs-France s'engage.

Nous soutenons et nous avons signé la pétition comme près de 1.000 autres !!!

Oui mobilisons-nous, pour qu'une classe novice existe aujourd'hui en France ! Parce que cette classe novice est un point d'entrée pour de nombreux radioamateurs : des jeunes, des enfants, des adolescents et aussi des adultes et des séniors.

Signez notre pétition ici !

[\(http://onsemobilisepourlaclassenovice.wordpress.com/\)](http://onsemobilisepourlaclassenovice.wordpress.com/)

Nous avons contacté l'ARCEP.

Dans cette newsletter, nous essayons au fil des semaines de vous informer, alors pourquoi ne pas prendre les informations à la source ? Nous avons donc contacté la personne chargée du dossier radioamateurs à l'ARCEP.



Radioamateurs France

Nous vous livrons ci-après les explications reçues.

« Suite à la consultation publique du début d'année, il a été reçu 26 réponses. Ces réponses ont été collectives à travers des associations ou à titre individuel. La synthèse « devait » être présentée cette semaine à la réunion de la commission consultative des communications électroniques (CCCE).

Les principales modifications apportées sont :

- Service Amateur et Service Amateur par satellites.
- Complément explicite sur la dispense de marquage des matériels.
- Ajustement du TNRBF (Tableau National de Répartition des Bandes de Fréquences) pour être en conformité avec le RR (Règlement des Radiocommunications), cette partie du dossier sera adressée à l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques). »

Nous (Radioamateurs-France) reprendrons contact dans quelque temps afin de suivre ce dossier et de vous en informer, car et c'est là le changement :

- Vous serez informé du calendrier.
- Vous pourrez poser vos questions qui seront retransmises.
- Vous aurez les réponses rapides et complètes.

Enfin et pour en revenir au dossier, après le CCCE, celui-ci sera envoyé aux instances européennes, puis il doit revenir, et passer à la signature du Premier Ministre.

Autant dire qu'avec les « élections » et l'été que ce n'est pas encore pour demain. Sans parler de bouleversements toujours possibles...

L'ARCEP c'est quoi ?

Le 20 Mai 2005, l'ART est devenue l'ARCEP.

L'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) avait été créée par la loi de 1996 pour réguler le secteur des télécommunications.

En 2005, le législateur a souhaité lui confier également la régulation des activités postales.

C'est ainsi que l'ART est devenue l'ARCEP : l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

La logique du cadre juridique issu des directives de 2002.

La convergence des réseaux : le phénomène de convergence est pris en compte afin d'établir un cadre juridique harmonisé pour l'ensemble des réseaux - qu'il s'agisse d'infrastructures de télécommunications ou des réseaux câblés notamment - qui conduit ainsi à ne plus parler de télécommunications mais de « communications électroniques ».

Le renforcement du rôle d'harmonisation de la Commission européenne : toutes les décisions importantes prises par les régulateurs des 25 Etats membres doivent être notifiées à la Commission européenne.



Radioamateurs France

Concertation et transparence.

Les méthodes utilisées pour conduire l'action de régulation déterminent, pour une large part, son efficacité et sa pertinence. La visibilité que l'ARCEP doit apporter aux acteurs du marché exige une concertation permanente et une volonté de transparence.

Pour le secteur des télécommunications, la concertation passe par la réunion périodique d'instances consultatives :

- la Commission consultative des réseaux et des services de communications électroniques (CCRSCE) et la Commission consultative des radiocommunications (CCR), toutes deux placées près du ministre chargé des télécommunications et de l'ARCEP ;
- le Comité de l'interconnexion et de l'accès.

Elle repose aussi sur l'organisation régulière d'auditions, de rencontres et de consultations publiques notamment au travers d'appels à commentaires.

Les radioamateurs et l'ARCEP:

- Les textes de référence
- Les taxes dues par les radioamateurs.
- Que faire en cas de brouillages ?

On dénombre, en France, près de 14 803 radioamateurs titulaires d'un certificat d'opérateur des services d'amateur et d'un indicatif (chiffres de fin 2010).

Les installations de radioamateurs n'utilisent pas de fréquences spécifiquement assignées à leur utilisateur et sont donc établies librement. Elles relèvent des dispositions de l'article L.33-3 du code des postes et des communications électroniques. En application du Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications, le service amateur désigne un service de radiocommunication ayant pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques, effectué par des personnes dûment autorisées, s'intéressant à la technique de la radioélectricité à titre uniquement personnel et sans intérêt pécuniaire.

En France, trois administrations sont compétentes :

- l'ARCEP, en ce qui concerne les conditions d'exploitation,
- la DGCIS*, au Ministère de l'Economie, des finances et de l'Industrie, en ce qui concerne les indicatifs et les examens d'opérateurs,
- l'ANFR** en ce qui concerne les brouillages. C'est également cette Autorité qui gère, pour le compte du Ministère, les indicatifs et les examens d'opérateurs.

* Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

** Agence Nationale des Fréquences

Ce weekend, l'AGE du REF.

Des votes sans surprises mais qui ne vont rien résoudre, et donc rien à ajouter à ce qui a déjà été dit.

Rapport moral adopté.

Rapport financier adopté.

Modification de l'article 9 adopté (88 %).



Radioamateurs France

Conséquences de cet article 9 :

« Conservation de la RUP.

Le vote par correspondance est possible uniquement pour les élections des administrateurs. Chaque membre ne peut détenir plus de 5 pouvoirs. »

Les nouveaux statuts et RI devront être mis en forme.

L'ensemble doit être adressé au Bureau des Associations (Ministère de l'Intérieur), être validé, puis en attente de signature du futur Premier Ministre. Sauf péripéties, l'application se fera l'année prochaine peut-être.

Cette semaine, l'AG de l'URC.

Rapport moral et rapport financier adopté.

Confirmation du Président : Jacques F6HBN.

Renforcement de l'équipe dirigeante.

Rappel :

Cette news letters est relayée spontanément et nous les remercions sur les sites :

<http://f6hqy.com/> et <http://f6oyu.wordpress.com/>

Nous demandons à tous de bien vouloir diffuser largement ces pages. Merci

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos commentaires et suggestions pour nous permettre d'enrichir de façon continue notre débat.

Prière d'indiquer vos coordonnées complètes pour que nous puissions vous informer des suivis dont vos commentaires et suggestions feront l'objet.

La confidentialité des messages reçus est assurée. Veuillez noter qu'aucun suivi ne sera fait dans le cas de messages anonymes.

Pour vos observations, commentaires mais aussi vous inscrire ou malheureusement vous effacer de la liste, une seule adresse à retenir :

(radioamateurs.france @ gmail.com) 73 Dan

